

PLAN D'ACTION 2020

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

1. AUDITER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN CONFORMITÉ

- a. Corriger l'ensemble des anomalies bloquantes pour les demandeurs d'emploi malvoyants
- b. Auditer l'ensemble des services essentiels de pole-emploi.fr (y compris démarches de l'observatoire de la qualité des démarches en ligne de la DINUM) et fixer des objectifs ambitieux d'amélioration de l'accessibilité de ces services au sens du RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité)
- c. Industrialiser les processus d'identification, de priorisation et de correction des non-conformités

2. CONTRIBUER ET RÉDIGER ACCESSIBLE

- a. Intégrer l'accessibilité numérique dans le guide de rédaction des éditoriaux web
- b. Améliorer l'accessibilité des courriers dématérialisés les plus fréquents en mobilisant une approche utilisateurs

ENGAGEMENTS POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS

1. SENSIBILISER, FORMER ET OUTILLER

- a. Sensibiliser et former les collaborateurs de la DSI (Direction des Services d'Information) à l'accessibilité numérique via les webinaires
- b. Mettre en place le réseau de référents accessibilité numérique DG-DSI (Direction Générale – Direction des Services d'Information) et chez nos titulaires de marché
- c. Mettre à disposition les solutions de mise en accessibilité

2. PILOTAGE DE L'ACTIVITÉ ACCESSIBILITÉ

- a. Compte rendu systématique des équipes projets sur la prise en compte de l'accessibilité
- b. Améliorer le traitement des demandes des usagers concernant l'accessibilité